

Compte-rendu Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019

Jean-Paul JUSSSELME	Guy FUYATIER
Bruno MUZEL (Excusé)	Marie-Laure BERCHOUX (Excusée)
Alain ROCHARD (Secrétaire de séance)	Gisèle VERNE
Agnès BONNEFOY	Séverine CHEVRON (Absente)
Pascal CRIONAY	Marie-Claude GUILLARD

Ordre du jour :

Délibérations concernant :

- Gestion de l'assainissement : transfert de compétence
- Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour :
 - La rénovation de la toiture, protection des vitraux, abat-sons, joints de façade de l'Eglise St Barthélémy
 - La rénovation de la toiture du clocheton de la Chapelle Notre Dame de Pitié
 - Le mur d'enceinte du cimetière : extension et rénovation

Sujets à débattre et informations :

- Avancement du PLUi
- Voirie : travaux et projets
- Travaux d'entretien bâtiments
- Regroupement de plusieurs syndicats assurant la distribution de l'eau potable sur le Nord du Département
- SYRRTA : perspectives à 5 ans
- Rapport des réunions de commissions

Questions diverses

En amont de l'approbation de l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux délibérations seront ajoutées à l'ordre du jour : pour le remboursement des frais de mission aux agents communaux et la désignation d'un coordonnateur pour le recensement de la population 2019

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 8 avril 2019

DÉLIBÉRATIONS

- *Gestion de l'assainissement : transfert de compétence*

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'étude réalisée par notre communauté de communes de la CoPLER afin d'analyser les différentes applications et situations des 16 communes membres en terme d'assainissement collectif.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

Les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert de la compétence assainissement des eaux usées et/ou eau potable au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci, s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Le Conseil Municipal, après échanges de vues, et à l'unanimité.

- ✓ **DÉCIDE** de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes de la CoPLER au 1^{er} janvier 2020 de la compétence assainissement collectif des eaux usées.
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- *Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la rénovation de la toiture, protection des vitraux, abat-sons, joints de façade de l'Eglise St Barthélémy*

M. le Maire rappelle l'approbation des orientations budgétaires du budget communal 2019 lors du Conseil Municipal du 8 avril 2019. La rénovation de l'Eglise Barthélémy a été inscrite comme opération d'investissement n°149 pour un montant estimé à 284 800 € HT de travaux.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a décidé d'engager un plan en faveur de la ruralité pour les communes de moins de 2 000 habitants. Cette aide est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'imputation des travaux de rénovation de l'Eglise St Barthélémy pour un montant total 284 800 € HT à la section d'investissement au budget communal 2019 – opération n°149.
- ✓ **SOLLICITE** auprès de la Région dans le cadre du Bonus Ruralité 2^e génération, une aide financière pour l'aider financièrement dans ces travaux pour un montant de 142 400 €
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération d'investissement.

- *Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la rénovation de la toiture du clocheton de la Chapelle Notre Dame de Pitié*

M. Le Maire rappelle l'approbation des orientations budgétaires du budget communal 2019 lors du Conseil Municipal du 8 avril 2019. La rénovation de la chapelle Notre Dame de Pitié a été inscrite comme opération d'investissement n°160 pour un montant estimé à 22 700€ HT de travaux.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a décidé d'engager un plan en faveur de la ruralité pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'imputation des travaux de rénovation de la Chapelle Notre Dame de Pitié pour un montant total 22 700 € HT à la section d'investissement au budget communal 2019 – opération n°160.
- **SOLLICITE** auprès de la Région dans le cadre du Bonus Ruralité 2^e génération, une aide financière pour l'aider financièrement dans ces travaux pour un montant de 11 350 €
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération d'investissement.

- *Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le mur d'enceinte du cimetière : extension et rénovation*

M. le Maire rappelle la délibération n° 22/06/17-001 par laquelle le conseil municipal approuve les travaux d'agrandissement du cimetière et la rénovation du mur d'enceinte.

Il rappelle que ce projet a été approuvé dans les orientations budgétaires au budget communal 2019 selon l'estimation d'un montant de 70 421.20 € HT pour l'ensemble des travaux cités en objet.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a décidé d'engager un plan en faveur de la ruralité pour les communes de moins de 2 000 habitants. Cette aide est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'imputation des travaux d'agrandissement du cimetière et la rénovation du mur d'enceinte pour un montant total maximum 70 421.20 € HT à la section d'investissement au budget communal 2019
- ✓ **SOLLICITE** auprès de la Région dans le cadre du Bonus Ruralité 2^e génération, une aide financière pour l'aider financièrement dans ces travaux pour un montant de 35 210.60 €
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération d'investissement.

- Remboursement des frais de mission aux agents communaux

M. Le Maire rappelle que lorsqu'un agent se déplace pour les besoins de la commune, il peut prétendre, sous réserve de justificatifs :

- à la prise à charge de ses frais de transport,
- à des indemnités de mission qui ouvrent droit au remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas, des frais et taxes d'hébergement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **FIXE** les indemnités au frais de déplacement pour mission au service de la commune sur présentation de justificatifs
- ✓ **DÉCIDE** d'appliquer le barème de l'indemnité kilométrique suivant, avec une puissance fiscale maximale à 7CV :

Catégories de véhicules (Puissance fiscale)	Jusqu'à 2 000 km
5 Cv et moins	0.29 €
6 et 7 Cv	0.37 €

- ✓ **FIXE** le montant de l'indemnité de repas à 15,25 €
- ✓ **DIT** que ces montants de remboursement suivront l'évolution de la réglementation
- ✓ **PRÉCISE** que les frais qui font l'objet d'une prise en charge financière de la collectivité, sera fait par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement auprès des agents ayant effectués une avance des frais.

- Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2020

M. le Maire informe que la commune doit organiser pour l'année 2020, les opérations de recensement de la population.

Il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** M. Le Maire à désigner un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2020. L'intéressé désigné bénéficiera pour

l'exercice de cette activité d'un remboursement des frais de mission. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

SUJETS A DEBATTRE ET INFORMATIONS :

- Avancement du PLUi :

M. le Maire évoque au Conseil Municipal que les dernières demandes de modifications concernant la commune de Chirassimont ont fait l'objet d'une discussion au Conseil Communautaire où le respect de PLU approuvé le 23 mai 2017 par les services de l'Etat a été sollicité. Notre demande a été approuvée en Conseil Communautaire. Il reste à étudier les zones NCo, zones concernées par le passage des animaux sur lesquelles nous avons des habitations qui seraient impactées.

A ce jour, l'objectif sur le territoire est fixé par l'Etat à 569 logements sur 10 ans, après le retour des communes membres de la Communauté de Communes. Les besoins estimés sont de 616 logements soit +74 logements qu'il convient de supprimer ou faire approuver pour partie par les services de l'Etat.

- Voirie : travaux et projets :

Alain Rochard présente le projet du plan de bornage du chemin du Hameau des Champs. Ce projet évoqué lors des réunions du 15 mars 2018 et de celle du 24 janvier 2019 où une proposition de prix avait été faite, reviendra en examen lors d'une prochaine réunion pour un accord définitif.

Pour mémoire, cette réalisation qui permet de supprimer un virage très fermé entre deux bâtiments, répond aux besoins et normes actuels pour le passage des véhicules « pompiers » et des engins agricoles qui sont plus larges que par le passé.

Il informe le Conseil Municipal que les devis sont en cours pour la voirie 2019. Pour les travaux courants de voirie, la commission a décidé de contracter avec la société PONTILLE.

- Travaux d'entretien bâtiments :

En l'absence de l'adjoint aux bâtiments, le sujet sera évoqué au prochain conseil municipal.

- Regroupement de plusieurs syndicats assurant la distribution de l'eau potable sur le Nord du Département :

Guy Fuyatier, représentant au syndicat intercommunal des Eaux Rhône Loire Nord, fait un rapport de la dernière réunion du mardi 30 avril, évoquant le transfert de compétences de l'Eau Potable et du projet de fusion du nouveau Syndicat Roannaise de l'Eau avec le Syndicat Rhône Loire Nord. A l'issue de cette réunion, les membres du comité du Syndicat Rhône Loire Nord ont voté favorablement aux questions sur le lancement des études, à savoir :

- ✓ Etes-vous favorable au lancement par le Syndicat des Eaux Rhône Loire Nord d'une étude sur les conséquences techniques, financières et réglementaires du retrait des communes membres d'une Communauté d'Agglomération ?
- ✓ Etes-vous favorable au lancement conjointement par le Syndicat des Eaux Rhône Loire Nord et par Roannaise de l'Eau d'une étude sur les conséquences techniques, financières et réglementaires d'une fusion de ces 2 collectivités.

- SYRRTA – Syndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents :

M. le Maire présente la mission du SYRRTA

2 enjeux prioritaires :

- Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau (connectivité latérale, échanges nappe/rivière, corridor écologique, transport solide, habitats, ralentissement et écrêtement des crues)
- Rendre les écosystèmes aquatiques plus résilients vis-à-vis des hausses de température et des baisses de débit (préserver les têtes de Bassins Versants, limiter les interceptions/pressions, restaurer la ripisylve, etc.)

2 enjeux complémentaires :

- Préserver la qualité de l'eau en période d'étiage (limiter les prélèvements à l'étiage voire restituer de l'eau, et améliorer les rejets de l'assainissement)
- Agir en faveur de la biodiversité du territoire (préserver les têtes de BV prioritaires)

- Rapport des réunions de commissions :

Commission bâtiments : les devis sont cours de demande pour la rénovation du logement situé au rez de chaussée à droite, dans le bâtiment de l'ancienne poste.

Commission assainissement : la réunion a permis d'identifier certains usagers qui n'étaient pas assujettis à la redevance assainissement, la demande de régularisation a été faite auprès de SUEZ

Commission fleurissement : la plantation a eu lieu le mardi 14 mai 2019.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire informe qu'il a rencontré le Président de la MJC, M. Sébastien VIVEL, pour la mise à disposition gratuite du terrain de tennis, il convient de :
 - Prévoir un ferme porte
 - Laisser la porte ouverte à tout utilisateur
 - Diffuser l'information sur le site internet de la commune et par affichage
- M. le Maire informe le Conseil Municipal de la vente du lot n°8 du lotissement à M. Antoine Bruel et Eglantine Giraud, et de la partie basse du terrain à M. Nicolas Verne, faite le vendredi 10 mai chez le notaire Maître Gerbay et Associés.
- Il informe également que l'association des classes en 9 de Chirassimont, souhaite bloquer tous les accès de la place de l'église le jour de la fête des classes. Cette demande ne sera pas acceptée, pour la sécurité de tous, un accès direct sur une Route Départementale doit être laissé libre.
- Agnès Bonnefoy fait un rapport de la dernière réunion de la commission intercommunale « politique jeunesse ». Un Comité de pilotage (Copil) a rencontré différents groupes de jeunes sur le territoire de la CoPLER. Un premier bilan fait état d'un manque de moyen de transports pour ces jeunes.
- Ce vendredi 24 mai aura lieu une réunion « spéciale fibre » avec le Président et les Vice-présidents de la CoPLER pour connaître l'avancement des travaux et examiner le nombre de prises supplémentaires non prévues à la commande initiale. La réunion publique pour le Point de Mutualisation de Chirassimont aura lieu en septembre 2019.

Les prochaines réunions du conseil municipal se tiendront les :

JEUDI 11 JUILLET 2019 à 20H30

JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 20H30